

La politique agricole commune de l'UE (PAC)

Assurer que les politiques de développement et agricole de l'UE évoluent ensemble¹

[Commentaires de Jacques Berthelot (jacques.berthelot4@wanadoo.fr), Solidarité, le 17 janvier 2015]



Foreword

L'année 2014 a été une année mémorable pour la politique agricole commune (PAC) et pour les relations commerciales agricoles avec nos pays partenaires dans le groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP). Nous avons vu le début de la mise en œuvre de la réforme de la PAC et les accords de partenariat économique conclus avec succès (APE) avec de nombreux pays ACP

[N'allons pas trop vite : ils ne sont pas définitivement conclus et ce ne serait un succès qu'à court terme pour les exportateurs de l'UE mais un désastre pour les pays ACP].

L'agriculture est au centre des APE : 60% de la population de l'Afrique subsaharienne dépendent de l'agriculture pour leur subsistance et c'est le secteur clé pour la croissance économique dans les régions les moins développées. Les APE ont été conçus pour stimuler le commerce régional

[Rien n'est plus faux puisque l'ouverture de 82% du marché de l'Afrique de l'Ouest (AO), sans droits de douane, aux exportations de l'UE, ruinera la déjà faible compétitivité des entreprises d'AO et donc détruira la déjà très faible intégration régionale.]

, l'ouverture des marchés de l'UE

[Cette ouverture est déjà effective à 100% mais elle va au contraire forment baisser du fait des autres accords de libre-échange (ALE) que l'UE a conclu depuis fin 2012 avec les pays andins (Colombie, Pérou, Equateur et 6 pays d'Amérique centrale non ACP), a pratiquement conclu avec le Canada (CETA) et conclurait probablement avec les USA (TAFTA), sans parler de tous les autres pays avec lesquels l'UE négocie des ALE, où les produits d'AO seront moins compétitifs sur le marché de l'UE.]

et permettre aux pays en développement de protéger les secteurs sensibles contre les effets de la libéralisation, en particulier dans l'agriculture.

[Malheureusement ce n'est pas le cas pour l'APE d'AO puisque les droits de douane (DD) sur les céréales et la poudre de lait, déjà ridiculement faibles (5% ad valorem) passeront à 0% dès le début de la libéralisation (en 2020).]

Nous sommes également convenus d'une politique de dialogue et de coopération d'une grande portée avec nos partenaires, y compris l'engagement de renoncer à toute utilisation potentielle des restitutions à l'exportation pour les produits exportés vers les pays africains participant à des APE complets.

[Mensonge éhonté car l'UE maintient contre vents et marées l'idée que seules les restitutions à l'exportation ont un effet de dumping alors que les soutiens internes, a fortiori les aides découplées des DPU (droits au paiement uniques, remplacés désormais dans la nouvelle PAC par les DPB, droits au paiement de base depuis le 1^{er} janvier 2015) n'en auraient pas. Pourtant l'Organe d'appel de l'Organe de règlement des différends de l'OMC a jugé à 4 reprises depuis 2001 que les soutiens internes bénéficiant aux produits exportés ont un effet de dumping, notamment les aides directes fixes

¹ <http://bookshop.europa.eu/en/the-eu-s-common-agricultural-policy-cap--pbKF0214588/?pgid=Iq1Ekni0.11SR00OK4MycO9B000DBul-MaJ;sid=LEmx2Q93OAOx21vOEU8vfm1SYSqvq0IUMjs=?CatalogCategoryID=un8KABstLQ4AAAEjIYcY4e5K>

découplées pour lesquelles il a jugé en mars 2005 que celles des USA étaient couplées et ne pouvaient pas être notifiées dans la boîte verte de l'OMC, ce que fait pourtant l'UE depuis 2006 pour les DPU, en toute illégalité par rapport à la jurisprudence de l'OMC.]

Ces APE sont un exemple de la façon dont la cohérence des politiques avec les objectifs de développement - un sujet clé de cette publication - est mise en pratique.

[Effectivement ils sont un très bon exemple de l'incohérence des politiques de l'UE puisque les APE promeuvent le sous-développement!]

L'année 2015 promet d'être une autre année cruciale pour la politique agricole et le développement. La PAC et la politique commerciale agricole continueront de s'aligner étroitement sur la politique de développement et de s'assurer que l'accès au marché de l'UE peut être un moteur pour l'investissement agricole et la croissance dans les pays en développement.

[Mensonge : la PAC et la politique commerciale agricole de l'UE ont été conçues sans aucune préoccupation sur leurs conséquences sur les pays en développement (PED), le seul objectif étant de maximiser les intérêts des plus grosses exploitations et de l'agro-business de l'UE.]

En outre, la communauté internationale a l'intention de finaliser les nouveaux objectifs de développement durable, et leurs moyens de mise en œuvre, qui guideront les décisions de politique après 2015. On peut s'attendre à ce que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition soient au cœur de cet exercice. L'année 2015 est l'Année européenne pour le développement et aussi l'année où l'UE mettra en relief à l'Expo de Milan le thème "Nourrir la planète, énergie pour la vie".

[C'est cela : la PAC est conçue sur l'idée que l'UE a vocation à "nourrir le monde" alors que ce sont les PED qui nourrissent l'UE. Selon Eurostat le solde des échanges agricoles (au sens de l'Accord agricole de l'OMC) plus celui des poissons a été en moyenne déficitaire de 11,960 milliards d'euros (Md€) de 2007 à 2013, dont de 14,088 Md€ en poissons, même s'il a été pour la première fois excédentaire de 3,794 Md€ en 2013 (malgré un déficit de 15,238 Md€ en poissons). Mais, sans le solde des boissons – qui ne sont pas des produits alimentaires de base pour nourrir le monde et qui a été en moyenne de 14,888 Md€ dont 19,669 Md€ en 2013 –, le déficit agricole + poissons de l'UE aurait été considérable et structurel : -26,847 Md€ en moyenne et encore -15,874 Md€ en 2013.

Si l'on considère maintenant les échanges *alimentaires* au sens de l'OMC – classes 0,11, 22 et 4 en nomenclature CTCL, qui ne comprend pas les produits agricoles non alimentaires –, le solde de l'UE a été négatif en moyenne de 15,972 Md€ de 2007 à 2013, dont de 2,860 Md€ en 2013 et, si l'on retire les boissons, le déficit a été en moyenne de 30,848 Md€, dont de 22,408 Md€ en 2013.

Qui plus est, comme l'UE est excédentaire dans ses échanges agricoles comme alimentaires avec les pays développés – définis comme l'ensemble Australie+Canada+Japon+Nouvelle-Zélande+Norvège+Suisse+USA+Russie – le déficit avec les PED est d'autant plus grand : -30,172 Md€ en moyenne de 2007 à 2013 dont -18,253 Md€ en 2013 pour les produits agricoles + poissons et, sans les boissons, de -35,479 Md€ en moyenne dont de -25,979 Md€ en 2013; et, pour les produits alimentaires, le déficit avec les PED a été en moyenne de 30,887 Md€ dont de 21,239 Md€ en 2013 et, sans les boissons, il a été en moyenne de 36,195 Md€ dont de 28,660 Md€ en 2013.]

Il y a un besoin énorme et une opportunité pour le développement agricole en Afrique et la reconnaissance par l'UE et l'Union africaine que l'agriculture doit être au cœur de la transformation économique de l'Afrique. Cet élan doit être tiré par l'investissement du secteur privé, y compris des entreprises de l'UE et en particulier les petites et moyennes entreprises.

[Non! Les entreprises de l'UE, et plus largement étrangères, qui investissent en Afrique subsaharienne ne le font que pour faire des profits par l'exportation, pas pour assurer la sécurité alimentaire régionale

et développer les emplois paysans. Et l'on sait le rôle néfaste majeur joué par Robert Fabre, propriétaire à 100% de la Compagnie fruitière depuis janvier 2014 quand il a racheté les 40% du capital appartenant à Dole, dans les pressions exercées par la Côte d'Ivoire pour imposer la signature de l'APE. Il exporte 210 000 tonnes de bananes et 30 000 tonnes d'ananas de Côte d'Ivoire par sa filiale la Société de Culture Bananière (SCB), premier employeur privé, plus 50 000 tonnes de bananes et 10 000 tonnes d'ananas du Ghana, sans parler des 130 000 tonnes de bananes et 10 000 tonnes d'ananas du Cameroun (ce qui explique la ratification de l'APE d'Afrique centrale par ce pays). Robert Fabre possède aussi les cargos bananiers pour exporter les fruits en Europe. Il fait des visites régulières aux présidents de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Cameroun. Il a accompagné François Hollande lors de sa visite à Alassane Ouattara le 17 juillet 2014, lequel a présidé la CEDEAO de février 2012 à mars 2014. Il a obtenu de la Côte d'Ivoire d'importer à droits nuls les engrais et pesticides pour ses plantations et a même obtenu des subventions pour étendre ses plantations dans le Nord du pays. Il est par ailleurs Consul honoraire de la Côte d'Ivoire en France. Et ceci sans oublier les pressions exercées par d'autres non moins célèbres Boloré (qui contrôle les infrastructures portuaires de ces pays), Mimran (qui possède les Grands Moulins d'Abidjan, les Grands Moulins de Dakar et la Compagnie Sucrière du Sénégal) et consorts.]

J'attends avec impatience cette période difficile et j'ai hâte d'engager un dialogue avec la communauté internationale pour mettre en évidence les réussites de l'UE en matière de développement agricole et rural qui pourraient être adaptés aux réalités des pays en développement.

[Il est douteux que les syndicats agricoles représentant l'agriculture paysanne, comme ceux affiliés à la Coordination Européenne Via Campesina, dont la Confédération Paysanne en France, partagent cette assertion que la PAC serait un modèle à suivre pour les agricultures paysannes africaines (et des autres PED), compte tenu de l'industrialisation croissante de l'agriculture européenne, de l'éviction massive des emplois paysans, de son rôle dans la dégradation de l'environnement, de ses effets de dumping sur les agricultures du Sud et de sa responsabilité dans l'orientation agro-exportatrice de ces pays, notamment pour nourrir le cheptel européen.]

Par contre l'enseignement positif que pourraient retirer les PED de la PAC est le fait que l'UE a utilisé une protection très efficace à l'importation – notamment avec les prélèvements variables jusqu'en 1992, qui subsistent d'ailleurs pour plusieurs céréales et de nombreux fruits et légumes frais bien qu'interdits par l'OMC –, protection qui reste très élevée pour ses produits alimentaires de base (céréales, sucre, viandes et produits laitiers), mais il est évident qu'avec les APE et les autres ALE plus généralement, l'UE interdit désormais aux PED d'utiliser les outils qui lui ont permis d'augmenter fortement sa production agricole.]

Phil Hogan, commissaire à l'agriculture et au développement rural

En conformité avec le concept de la cohérence des politiques pour le développement (CPD), l'UE s'est engagée à prendre en compte l'impact de toutes les politiques de l'UE – qu'elles soient internes ou internationales – sur les pays en développement et à s'efforcer de minimiser les incohérences et, si possible, de maximiser les synergies.

® L'engagement de l'UE en matière de CPD (cohérence des politiques pour le développement) est énoncé à l'article 208 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne – faisant de l'UE la seule entité politique à avoir cet engagement inscrit dans sa loi fondamentale.

[La belle affaire puisque l'UE viole allègrement cet engagement!]

® L'exigence d'évaluer les impacts possibles des initiatives de l'UE sur les pays en développement dans une perspective CPD a été incluse dans l'analyse d'impact des orientations de la Commission depuis 2009.

[Mais ces analyses d'impacts sont très faibles comme le montre celle réalisée par Ecorys en 2009 pour le projet d'ALE UE-Inde qui n'a même pas analysé les deux secteurs clés agricoles pour lesquels l'UE cherche à démanteler les DD de l'Inde : les produits laitiers et les vins et spiritueux. Cette volonté de démanteler la protection de produits laitiers indiens est d'autant plus inique que les DD de l'UE sur les produits laitiers sont très supérieurs à ceux de l'Inde, où ils sont principalement de 30% (sauf 60% sur le lait concentré) et ce démantèlement aurait des conséquences économiques et sociales catastrophiques puisque l'Inde est le premier producteur mondial de lait : 122 millions (M) de tonnes en 2011 par 75 M de petits producteurs, à 80% des femmes, ayant en moyenne 1,1 vache ou bufflonne, avec un rendement annuel de 1473 litres, plus 15 M d'emplois dans le reste de la filière, notamment pour la collecte et la vente au détail. Quant aux vins et spiritueux l'Inde a des DD effectivement prohibitifs, de 150% en général, mais il est pleinement justifié de maintenir des DD élevés sur des produits que l'on peut considérer comme de luxe dans un pays qui abrite le plus grand nombre de pauvres et d'affamés au monde, malgré son statut de pays émergent.]

® La Commission européenne publie des rapports biennaux évaluant ses politiques dans une perspective CPD. Le dernier rapport a été publié en Octobre 2013. Le prochain rapport est attendu pour la fin 2015.

® La sécurité alimentaire mondiale est l'une des cinq priorités de CPD, c'est donc un domaine important pour la politique agricole commune (PAC).

® Les précédentes réformes de la PAC ont considérablement amélioré la cohérence des politiques, et la réforme de 2013 a consolidé cette direction, par exemple en s'abstenant d'utiliser des subventions à l'exportation.

1 – La cohérence des politiques pour le développement dans l'UE

L'engagement de la CPD a été intégré dans le consensus européen sur le développement de 2005. Depuis lors, la CPD est devenue un pilier clé des efforts de l'UE pour maximiser l'impact de son aide au développement, en créant des synergies avec les autres politiques que celle du développement, lorsque c'est possible. Dans le cadre de cet engagement, la Commission européenne a été chargée de suivre les progrès de la CPD dans l'UE et tous ses États membres et de produire un rapport tous les 2 ans. Le dernier de ces rapports a été publié en 2013.

Un autre outil que la Commission utilise pour promouvoir la CPD est la préparation des analyses d'impact au cours de la phase de conception des initiatives politiques de l'UE, qui évaluent, entre autres choses, l'impact attendu des propositions concernant les pays en développement.

La mise en œuvre de l'approche CPD de l'UE requiert la participation active d'un certain nombre d'institutions et des États membres, et est renforcée par les commentaires des acteurs et intervenants externes, comme le montre la Figure 1. Dans un certain nombre d'institutions et les États membres, et est renforcée par les commentaires des acteurs externes et les parties prenantes, comme le montre la figure 1.

2 – La cohérence des politiques pour les domaines prioritaires du développement

La sécurité alimentaire est l'un des principaux défis du développement du monde, étant donné l'augmentation de la demande alimentaire mondiale et l'incertitude de l'approvisionnement compte tenu de l'évolution imprévisible des facteurs économiques, climatiques, géo-politiques et de la santé animale, entre autres.

Depuis 2009 les efforts CPD de l'UE ont mis l'accent sur cinq domaines prioritaires pour promouvoir une approche plus axée sur les résultats. Ce sont: le commerce et la finance, le changement climatique, la sécurité alimentaire mondiale, la migration et la sécurité. Ces domaines sont étroitement imbriqués, ce qui pose un défi à la fois pour la mise en œuvre et le suivi de la CPD.

3 – La cohérence des politiques pour le développement et commerciales

L'UE est l'un des marchés les plus ouverts du monde aux importations de produits agricoles en provenance des pays non-membres et c'est le premier importateur de produits agroalimentaires en provenance de pays en développement (selon la définition de la Banque mondiale) et des pays les moins avancés (PMA) (en utilisant la classification de l'ONU couvrant 48 pays). En moyenne, au cours des années 2011 à 2013, 2,8% des importations de l'UE provenaient de PMA (2,8 milliards d'euros par an). La valeur de ce commerce est quatre fois plus élevée que la valeur correspondante des importations agricoles du Canada, des États-Unis, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et du Japon pris ensemble, pour lesquels les importations en provenance des PMA représentent en moyenne 0,4% de leurs importations totales².

[Au lieu de considérer les importations agroalimentaires de l'UE venant des PED comme un moteur de leur développement la Commission européenne devrait reconnaître que ces exportations sont allées de pair avec leur déficit alimentaire croissant, en particulier vis-à-vis de l'UE comme on l'a montré plus haut. Et, au lieu de se féliciter de la Décision "Tout sauf les armes" de l'UE d'importer à DD nuls et sans quota tous les produits, notamment alimentaires, venant des PMA, il fait savoir que l'ensemble des PMA a enregistré un déficit *alimentaire* avec tous pays passé de 6,442 Md€ en 2007 à 12,445 Md€ en 2011 et un déficit *agricole* passé de 9,091 Md€ en 2007 à 16,070 Md€ en 2011. Même si l'ensemble des PMA négociant des APE avec l'UE – sans le Bangladesh, l'Angola et Timor Leste (mais Haïti est compté bien que non inclus dans l'APE du Cariforum) – ont eu un excédent alimentaire modeste de 378 M€ avec l'UE28 en 2013.

Rappelons que, deux mois après la Décision "Tout sauf les armes" de l'UE, la Via Campesina et le ROPPA avaient diffusé un communiqué commun prémonitoire le 17 mai 2001 où ils déclaraient : *"L'exportation des excédents européens vers les PMA à des prix très inférieurs au prix en Europe et dans les PMA a ruiné la production des Pays les Moins Avancés.*

La décision de l'UE d'ouvrir sans droit de douane son marché agricole aux produits des PMA est le contraire d'une solution pour ces pays. Elle est faite plutôt pour justifier la pénétration des marchés des PMA par les exportateurs de l'UE que pour donner une réelle chance aux agriculteurs des PMA de vendre leurs productions en Europe.

Pour la Via Campesina et le Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA), la priorité doit être donnée à une production vivrière, saine, de bonne qualité, culturellement appropriée, pour le marché intérieur de chaque pays et pour le marché sous-régional ou régional de chaque région du monde.

Les priorités des paysans et de leurs familles dans les PMA est d'abord de pouvoir produire pour leur famille, puis d'avoir accès au marché intérieur, bien avant d'exporter. La décision européenne ne va au contraire que renforcer les bénéfices des grandes firmes utilisant les ressources et la main d'œuvre des PMA pour les cultures d'exportation vers l'UE. Cela diminuera les ressources et la main-d'œuvre

² http://ec.europa.eu/agriculture/trade-analysis/map/2014-1_en.pdf

consacrées à la production d'aliments pour les familles paysannes et urbaines de chaque pays, augmentant ainsi l'insécurité alimentaire"³.

4 – La politique agricole commune et la cohérence des politiques pour le développement

Alors que la population mondiale devrait augmenter à plus de 9 milliards d'ici 2050, une augmentation substantielle de la production et de la productivité agricole sont nécessaires. Il est important de conserver le secteur agricole efficace et productif de l'UE, de contribuer à la sécurisation des approvisionnements de l'UE et de réduire au minimum la volatilité des prix et les chocs de prix excessifs. Le secteur agricole de l'UE a également un rôle important à jouer dans le maintien d'un système commercial ouvert et dans le partage avec d'autres régions des innovations, des bonnes techniques agricoles et des pratiques durables.

La PAC joue un rôle important dans l'agriculture de l'UE, et sa cohérence avec les objectifs de sécurité alimentaire, et plus largement de CPD, est essentiel. C'est aussi un exemple de cas où des progrès essentiels ont été réalisés sur la CPD, via les réformes des 20 dernières années.

Les contributions de la PAC à la sécurité alimentaire signifient que la poursuite de la CPD dans la PAC consiste à s'assurer que la sécurité alimentaire est assurée pour les citoyens de l'UE, et que l'approche adoptée cherche activement à bénéficier à la communauté mondiale, en particulier aux pays en développement, autant que possible et en évitant de leur faire du tort.

5 - Evolution de la politique agricole commune

Dans le passé, certains instruments de la PAC ont été critiqués dans une perspective CPD, en particulier ceux de soutien du marché, d'intervention et de subventions à l'exportation. Les critiques ont également été formulées sur le manque de durabilité de l'environnement et la politique des biocarburants, en particulier en ce qui concerne les liens avec le changement indirect dans l'affectation des terres.

Les critiques sur le soutien du marché et de l'intervention ont été prises en compte dans les réformes successives de la PAC, qui ont réfléchi aux nouveaux besoins et défis de l'époque et promu son orientation vers des politiques plus cohérentes et plus efficaces, loin de principes qui faussent les échanges et qui utilisent des instruments qui pourraient avoir des effets négatifs sur la croissance et le développement agricole des pays en développement.

La réforme de 2013 a poursuivi l'esprit de l'orientation vers le marché et maintenu l'accent sur la cohérence du développement. Le processus de réforme lui-même était inclusif et transparent, avec une consultation publique et un engagement continu avec les parties prenantes, afin d'assurer que tous les points de vue ont été entendus et pris en compte.

A la suite de ce processus, de nombreux éléments ont été introduits dans la PAC qui la rendent plus compatible et cohérente avec les objectifs de développement de l'Union.

(i) Réduire au minimum les distorsions du marché

Le changement le plus spectaculaire à la PAC au cours de la dernière décennie a été la réduction du soutien "couplé" (soutien directement lié à la production de produits particuliers). Actuellement, l'essentiel du soutien direct ne fausse pas les échanges, c'est-à-dire est découplé de la production. La réforme 2013 a consolidé cette approche.

³ http://www.dakardeclaration.org/spip.php?page=art-seminaire&id_mot=41&id_article=74

(ii) S'abstenir d'utiliser des subventions à l'exportation

Dans les deux dernières décennies, le recours systématique à des restitutions à l'exportation (une forme de subvention visant à combler l'écart entre les prix plus élevés de l'UE et les prix mondiaux inférieurs) a progressivement diminué. Depuis juillet 2013, aucun secteur agricole n'en a bénéficié. Depuis janvier 2014, les restitutions à l'exportation n'ont pu être utilisées que comme une mesure exceptionnelle en périodes de crise du marché. En janvier 2014⁴, la Commission est allée plus loin, en proposant de mettre fin à l'utilisation des restitutions à l'exportation pour tous les produits exportés vers les pays africains ayant adhéré à un accord de partenariat économique (APE) complet avec l'UE.

[Remarquons déjà les contradictions de ce paragraphe entre la 2^e phrase déclarant qu'il n'y a pas eu de restitutions à l'exportation depuis juillet 2013 – il y en a eu au total 61,147 M€ pour l'année 2013 sans que l'on connaisse les mois correspondants – et la 3^e disant que depuis janvier 2014 elles "n'ont pu être utilisées que comme une mesure exceptionnelle en périodes de crise du marché" tandis que la 4^e phrase est encore plus révélatrice en agitant comme une menace que seuls les pays ayant adhéré à un APE régional complet seraient épargnés d'avoir à importer des produits ayant bénéficié de restitutions!

On ne reviendra pas sur le mensonge récurrent de l'UE affirmant – contrairement à la jurisprudence de l'OMC – que les aides internes, notamment les aides découplées des DPU, n'ont aucun effet de dumping. Solidarité a montré que le dumping de l'UE sur ses exportations de céréales, viandes et produits laitiers a été de 5,453 Md€ en 2013 (après 4,907 Md€ en 2012), dont 813 M€ vers les pays ACP négociant des APE (750 M€ en 2012), dont 414 M€ vers l'Afrique de l'Ouest⁵.]

(iii) Le développement durable comme élément central de la politique agricole commune

Les consommateurs de l'UE attendent que les produits qu'ils achètent répondent à des normes élevées, tant en matière de protection de l'environnement que de la qualité du produit. Il serait donc contre-productif pour la PAC de soutenir les pratiques nuisibles à l'environnement. En utilisant les instruments de la PAC, l'UE garantit que les conditions environnementales et des incitations sont en place pour promouvoir la durabilité.

La nouvelle PAC renforce les instruments répondant aux préoccupations environnementales, y compris l'addition de critères environnementaux au soutien d'un "paiement direct vert", couvrant 30% des nouveaux paiements directs. En outre, au moins 30% du financement du développement rural est alloué à des mesures et des projets qui sont bénéfiques pour l'environnement et pour lutter contre le changement climatique.

Cela signifie qu'une part importante du budget de la PAC à la fois pour les paiements directs et le développement rural contribuera à la protection et la préservation de l'environnement. Les efforts pour améliorer l'empreinte environnementale du secteur agricole de l'UE sont en cours depuis des années, et grâce à des pratiques plus durables, comme l'amélioration de l'efficacité dans l'utilisation des engrais, les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture de l'UE ont diminué de 24% dans la période 1990-2012⁶.

Un atterrissage en douceur pour les producteurs de sucre des pays ACP avec la fin des quotas de production de sucre de l'UE

La réforme 2013 de la PAC stipulait que les quotas sucriers expirent en 2017, achèvement de la réforme du secteur du sucre initié en 2005. Reconnaisant les besoins probables de 18 anciens pays du "protocole sucre" des régions ACP à s'adapter aux nouvelles conditions de

⁴ http://ec.europa.eu/agriculture/newsroom/157_en.htm

⁵ http://www.solidarite.asso.fr/Articles-de-2014,684?debut_documents_joints=30#pagination_documents_joints

⁶ <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/indicators/greenhouse-gas-emission-trends-5/assessment>

marché créées par la réforme et la fin de l'accès préférentiel à son marché du sucre, l'UE s'est engagée à accompagner le processus d'adaptation à travers l'aide au développement, d'un montant de 1,25 milliard d'euros sur la période 2006-13. L'aide de l'UE vise à renforcer la compétitivité du secteur du sucre, où cela est un processus durable, à soutenir le développement d'activités alternatives (de diversification) et l'atténuation des impacts plus larges. En outre, l'UE a assuré l'accès et sans contingent en franchise de droits pour tous les biens, y compris le sucre, le cadre des APE.

La date limite pour cette adaptation le 1^{er} octobre 2015 a été clairement stipulée dans le règlement, laissant suffisamment de temps pour la réforme. En outre, dans la récente réforme de la PAC, la date limite pour l'expiration des quotas a été prolongé de deux années à 2017, donnant encore plus de temps pour s'adapter. La plupart des pays touchés, comme Maurice, la Jamaïque et le Swaziland, ont utilisé cet argent efficacement à restructurer leurs industries du sucre et à diversifier les économies locales dépendantes du sucre, suite à quoi ils devraient maintenant être compétitifs sur les marchés mondiaux lorsque les quotas de production internes de l'UE seront finalement supprimés.

Les importations de sucre en provenance des pays ACP et des pays les moins avancés (PMA) ont augmenté d'une moyenne de 1,5 million de tonnes avant 2006 à 2,2 millions de tonnes en 2013/14. De nombreux pays ACP ont ainsi bénéficié de l'appui financier de l'UE et, plus important, ont créé les conditions qui ont renforcé leur secteur du sucre.

6 – Promouvoir le développement dans les accords de libre-échange : les accords de partenariat économique

L'UE s'est engagée à aider les pays en développement à s'intégrer dans le système commercial mondial et à partager les avantages de l'économie globale. Le commerce international est un élément clé sur le chemin de la croissance économique soutenue et du développement.

[Une énorme contre-vérité de plus puisque les données de la Banque mondiale montrent que plus les pays sont développés, moins l'indicateur d'intégration au marché mondial – reflété par le ratio des (exportations + importations) sur 2 fois le PIB – est élevé : en 2006 ce ratio était de 13,50% aux USA et Japon, de 14,30% dans l'UE, de 23,50% en Inde, de 24,50% en Amérique latine, de 27% en moyenne mondiale, de 29,50% pour les PMA, de 32,50% pour les PED à bas et moyen revenu et de 34,50% en Afrique subsaharienne. Seule la Chine, devenue l'atelier industriel du monde et ayant délaissé son marché intérieur, faisait exception avec 36%.]

En conséquence, l'UE a donné depuis longtemps un accès préférentiel au marché pour les produits des pays en développement, qui a été considérablement renforcé au fil du temps. Avec l'initiative "Tout sauf les armes", les PMA bénéficient d'un accès en franchise de droits et sans contingent au marché de l'UE. Avec les APE, les pays ACP (sauf l'Afrique du Sud) pourront profiter pleinement de la franchise de droits et sans contingent pour leurs produits sur le marché de l'UE.

Les APE laissent aux pays ACP un espace politique suffisant pour améliorer leur production agricole et tendre vers l'éradication de la pauvreté. Pour aider cela, l'UE applique une asymétrie d'accès au marché, permettant que jusqu'à 20% des produits ACP soient exclus de la libéralisation – ce qui signifie que les droits de douane restent en place après la mise en œuvre de l'APE. Ce sont les partenaires ACP qui choisissent eux-mêmes les produits de ces 20%. La plupart des produits exclus sont des produits agricoles, y compris la totalité des sous-secteurs agroalimentaires que les pays partenaires considèrent comme stratégiques.